

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Juillet 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	12
Conseillers présents :	12
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	12

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Patrick RAVIER ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.07.21/139

Objet : *Demande de subvention – France services Olonzac – Modification du plan de financement – Annule et remplace la délibération n° 2026.01.22/002*

VU la loi n° 95-115 du 4 Février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire portant création du FNADT ;

VU la circulaire du 1er Juillet 2019 portant création des France Services ;

VU la délibération n° 2025.06.12/088 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions en fonctionnement pour les projets ou actions de l'intercommunalité ;

VU la délibération n° 2026.01.022/002 relative à la demande de subvention de fonctionnement 2026 pour France Services Olonzac

CONSIDERANT que chaque année, une circulaire vient préciser les règles de répartition et d'emploi du FNADT ;

CONSIDERANT la labellisation de l'espace France Services d'Olonzac en janvier 2021 ;

CONSIDERANT que l'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers deux subventions de fonctionnement : le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS) ;

CONSIDERANT que suite au retour de la Sous-Préfecture de l'Hérault il est nécessaire de procéder à la modification du plan de financement ;

Le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	68 000,00 €	FNADT	25 000,00 €
Achat et services divers	1 000,00 €	FNFS	22 500,00 €
		Autofinancement	21 500,00 €
TOTAL	69 000,00 €	TOTAL	69 000,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (10 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 47 500,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (25 000,00€) et du FNFS (22 500,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services OLONZAC

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr